



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Il est important de prendre connaissance des prérequis et des procédures administratives avant de procéder à l'inscription à un camp de jour d'été ou de la relâche.

PRÉREQUIS D'INSCRIPTION

Avant de procéder à une inscription, les citoyens doivent s'assurer que :

- l'enfant possède un abonnement **bciti loisir** valide
- l'adresse courriel d'un parent est utilisée pour l'inscription
- la fiche santé de l'enfant soit complétée (obligatoire)
- l'enfant ait l'âge requis pour être inscrit dans le camp visé

Pour vérifier si l'abonnement bciti est valide, ou pour le renouveler, cliquez sur le bouton ci-dessous :



Une fiche santé est obligatoire chaque année pour chaque enfant. Si une modification doit être apportée à la fiche santé, il faut la compléter à nouveau en entier. Si la fiche santé n'est pas complétée, il ne sera pas possible de procéder à l'inscription.

Pour compléter la fiche santé d'un enfant, [cliquez ici](#).

Le participant doit avoir l'âge requis en date du 30 septembre 2018. Les camps *Programme aspirant-moniteur*, *Étoile de bronze*, *Médaille de bronze* et *Croix de bronze* font exception à cette règle. Pour ces camps, le participant doit avoir l'âge requis le jour du début du camp.

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

Avant de procéder à une inscription, les parents doivent prendre connaissance des options de paiement et des autres procédures administratives en vigueur, soit :

Options de paiement

Paiement en ligne

Lors de l'inscription en ligne, le paiement peut être effectué à l'aide d'une carte de crédit.

Paiement différé

Lors de l'inscription en ligne, le citoyen peut choisir de différer le paiement. En pareil cas, le paiement doit être effectué en personne au comptoir de Services Brossard dans les 10 jours (calendriers) suivant l'inscription, sans quoi cette dernière sera automatiquement annulée sans préavis.

Paiement au comptoir

Au comptoir de Services Brossard, le paiement peut être effectué à l'aide d'une carte de crédit, d'une carte de débit, d'un chèque libellé au nom de la Ville de Brossard (comportant le nom de l'enfant et son numéro bciti) ou avec de l'argent comptant.

Modes de paiement	Par internet	En personne
Argent comptant		X
Cartes de crédit Visa ou Mastercard	X	X
Carte de débit		X
Chèque		X

Paiement en 3 versements

Il est possible d'effectuer le paiement en trois versements. Pour se prévaloir de ce plan, il faut choisir l'option « paiement différé » lors de l'inscription en ligne et passer au comptoir de Services Brossard dans les 10 jours (calendrier) suivants. Le versement no 1 est exigible sur place et deux chèques postdatés doivent être remis au même moment pour régler les versements no 2 et no 3.

Paiement en trois versements	Frais à payer	Échéance
1 ^{er} versement	50 \$ par camp, par enfant	Date de l'inscription au comptoir
2 ^e versement	50 % du solde restant au dossier	1er mai 2019
3 ^e versement	Totalité du solde restant au dossier	1er juin 2019

Modalités de remboursement et frais d'administration

Annulation du camp par la Ville

Si un camp est annulé par la Ville, le coût entier de l'inscription sera remboursé au payeur dans un délai variant entre 4 et 6 semaines suivant l'annulation.

Annulation du camp par le participant

Si une inscription est annulée par le participant, le remboursement doit être demandé en personne au comptoir de Services Brossard au moins 5 jours ouvrables avant le début du camp. Des frais d'administration équivalant à 10 % seront retenus. Si le délai de la demande de remboursement n'est pas respecté, aucun remboursement n'est possible.

Pour les camps ordinaires (Les Frimousses à vos trousses, le Programme d'accompagnement et Les Frimousses ADO), il est à noter que la date de début étant le 25 juin, la date limite pour effectuer une annulation avec remboursement est le lundi 17 juin (peu importe la ou les semaine(s) choisie(s) au cours de l'été).

Chèque sans provision ou chèque à corriger

Des frais de 14,99 \$ sont retenus par la Ville si un chèque s'avère être sans provision. Pour la correction ou la demande de retour d'un chèque postdaté, des frais de 6,50 \$ seront perçus par chèque.

Matériel requis

Tous les jours, l'enfant doit apporter les articles suivants :

- Un sac à dos
- Un lunch froid dans un contenant avec un sachet réfrigérant réutilisable
- Une crème solaire (appliquer une couche avant d'arriver au camp)
- Une bouteille d'eau réutilisable
- Des espadrilles
- Un maillot de bain et une serviette
- Un casque de bain

Selon le camp choisi, d'autres articles peuvent être exigés.

Important : Tout le matériel de l'enfant doit être identifié

Les jouets ainsi que les objets électroniques ne seront pas tolérés dans les camps et seront obligatoirement confisqués.

Crédit d'impôt et relevés 24

Le Relevé 24 pour frais de garde d'enfants, à joindre à la déclaration d'impôts, sera automatiquement émis au nom du parent payeur et envoyé par la poste durant le mois de février.

Tous les frais déboursés pour les camps, le service de garde et les sorties donnent lieu à l'émission du Relevé 24.

Le numéro d'assurance sociale (NAS) du payeur est requis pour émettre le Relevé 24.

INSCRIPTION

Dates d'inscription des camps offerts par la Ville de Brossard — ÉTÉ 2019	
EN LIGNE (sur la plateforme LUDIK) Veuillez consulter la section « Inscription en ligne » pour connaître les modalités et pour accéder à la plateforme d'inscription	À partir du samedi 6 avril Dès 9 h
EN PERSONNE (au comptoir de Services Brossard) Veuillez consulter la section « Inscription en personne » pour connaître les modalités	À partir du jeudi 11 avril Dès 8 h 30
Pour les non-résidents (en ligne ou au comptoir, avec carte bciti non-résident obligatoire) Les non-résidents ne sont pas admissibles aux camps Les Frimousses à vos trousses, Les Frimousses ADO ni au Programme d'accompagnement.	À partir du mardi 23 avril Dès 8 h 30

Inscription en ligne

L'inscription en ligne, via la plateforme LUDIK de la Ville de Brossard, est simple et sécuritaire. Ce mode d'inscription est fortement suggéré. Il suffit d'utiliser un poste informatique pour procéder. Les citoyens ne disposant pas d'un ordinateur peuvent utiliser les postes disponibles dans l'aire d'attente de Services Brossard à l'hôtel de ville et à la bibliothèque. Avant de commencer sa démarche, le parent doit lire la section « prérequis d'inscription » et s'assurer que l'enfant réponde aux prérequis qui y sont mentionnés. Si les prérequis ne sont pas remplis, l'inscription en ligne ne fonctionnera pas.

Pour accéder à la plateforme d'inscription en ligne, [cliquez ici](#).

Inscription en personne

Les citoyens peuvent se rendre au comptoir de Services Brossard, à l'hôtel de ville, pour procéder à l'inscription. Il est à noter que ce mode d'inscription débute à une date postérieure à celle de l'inscription en ligne. La disponibilité des places peut alors être réduite.

	Horaire
Hôtel de ville de Brossard 2001, boulevard de Rome Brossard (Québec) J4W 3K5	lundi au jeudi 8 h 30 à 19 h 30
	vendredi 8 h 30 à 16 h 30
	samedi 9 h à midi
	dimanche fermé